

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

**Séance du 25 septembre 2015
(convocation du 18 septembre 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Septembre Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. CAZABONNE Alain à partir de 13h20
M. DUPRAT Christophe à M. DUCHENE Michel à partir de 11h35
M. LABARDIN Michel à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 13h30
M. DAVID Alain à M. HERITIE Michel
M. RAYNAL Franck à M. MARTIN Eric à partir de 9h50
M. MANGON Jacques à Mme IRIART Dominique à partir de 13h05
Mme VERSEPUY Agnès à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10h45 et à partir de 12h20
Mme TERRAZA Brigitte à M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume
M. COLES Max à M. SUBRENAT Kévin
M. TURBY Alain à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 12h
Mme AJON Emmanuelle à Mme DELAUNAY Michèle à partir de 12h30
M. AOUIZERATE Erick à M. GARRIGUES Guillaume à partir de 13h05
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie à partir de 12h10
Mme CALMELS Virginie à M. ALCALA Dominique à partir de 12h30
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier
Mme CHAZAL Solène à Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à partir de 12h40
Mme COLLET Brigitte à Mme WALRYCK Anne à partir de 13h20
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHaire Pierre à partir de 13h20
M. DAVID Yohan à Mme BREZILLON Anne à partir de 12h30

M. DELAUX Stephan à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 12h15
Mme DESSERTINE Laurence à Mme ROUX-LABAT Karine à partir de 10h
M. FETOUI Marik à Mme VILLANOVE Marie-Hélène
M. FLORIAN Nicolas à M. BOBET Patrick à partir de 10h40
Mme FORZY-RAFFARD Florence à M. HICKEL Daniel à partir de 12h55
Mme FRONZES Magali à M. FRAILE-MARTIN Philippe de 10h à 11h30
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. BRUGERE Nicolas
M. HURMIC Pierre à M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à partir de 13h35
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 12h30
M. LE ROUX Bernard à M. TURNERIE Serge à partir de 12h40
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme LAPLACE Frédérique à partir de 13h35
Mme LOUNICI Zeineb à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique jusqu'à 10h15
M. MILLET Thierry à Mme PEYRE Christine
M. PADIE Jacques à M. GUICHARD Max
M. RAUTUREAU Benoît à M. PUJOL Patrick à partir de 12h05
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain de 9h50 à 10h20 et à partir de 12h30
M. ROBERT Fabien à M. JUNCA Bernard à partir de 10h30
M. SILVESTRE Alain à Mme BERNARD Maribel
Mme THIEBAULT Gladys à Mme CHABBAT Chantal
M. TRIJOULET Thierry à Mme FERREIRA Véronique à partir de 12h20

EXCUSES :

M. MAMERE Noël à partir de 11h20
M. CHAUSSET Gérard à partir de 13h30
M. COLOMBIER Jacques à partir de 11h35

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés publics - Territoire de Bordeaux Métropole - Fabrication,
conditionnement et livraison de cartes et de billets sans contact - Marché
négocié - Autorisation de signature**

Monsieur DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la mise en œuvre de son système billettique de transport, Bordeaux Métropole a pris la décision de baser son système sur une technologie sans contact, pour les usagers abonnés comme pour les usagers occasionnels :

- les cartes sans contact personnalisées sont dédiées aux usagers commerciaux et scolaires circulant sur les lignes régulières. Ce support est rattaché à une personne physique ou morale dans certains cas ;
- les billets sans contact sont dédiés à un usage occasionnel.

L'industriel en charge de fournir et déployer le futur système billettique de Bordeaux Métropole est THALES. La mise en service du système est prévue en février 2017. Le futur système intégrera également un ensemble de distributeurs de titres (DTT) PARKEON, mis en service en 2015. L'ensemble des équipements constituant le futur système billettique de Bordeaux Métropole devront accepter les cartes et billets sans contact.

Les prestations sont découpées en 2 lots et font l'objet de marchés séparés :

- le lot 1 concernant la fabrication, le conditionnement et la livraison de cartes sans contact,
- le lot 2 concernant la fabrication, le conditionnement et la livraison de billets sans contact.

Les deux marchés démarrent à compter de la date de notification au titulaire jusqu'à la mise en service du nouveau système billettique, prévue en février 2017. Les délais des commandes s'intègrent dans cette période.

Il s'agit de marchés à bons de commande sans minimum ni maximum. L'estimation est de 500 000 € HT pour le lot 1 et 1 500 000 € HT pour le lot 2.

Un avis d'appel public à la concurrence a été adressé à la publication au bulletin officiel des annonces des marchés publics et au journal officiel de l'union européenne le 27 avril 2015.

8 candidats ont déposé leurs candidatures. Il s'agit de :

- la société ISRA CARDS
- la société CALMELL
- le groupement PRO TICKET / NAGELS DRUCK
- la société GEMALTO
- la société CONFIDEX
- la société DIGITAL PEOPLE
- la société WATCHDATA Technologies
- la société CPS Technologies

Les 8 candidatures ont été agréées.

Il leur a été adressé un dossier de consultation, leur prescrivant une date limite de remise des offres pour le 11 juin 2015.

8 candidats ont remis leur offre. Il s'agit de :

- la société ISRA CARDS (lot 1)
- la société CALMELL (lots 1 et 2)
- le groupement PRO TICKET / NAGELS DRUCK (lot 2)
- la société GEMALTO (lot 1)
- la société CONFIDEX (lot 2)
- la société DIGITAL PEOPLE (lots 1 et 2)
- la société WATCHDATA Technologies (lot 1)
- la société CPS Technologies (lot 1)

Dans le cadre des négociations, les candidats ont été invités à remettre une offre définitive le 20 juillet 2015 pour le lot 1 et le 22 juillet 2015 pour le lot 2.

Les négociations ont porté sur des précisions et améliorations techniques ainsi que sur l'optimisation financière des prestations.

Après classement des offres selon le règlement de consultation, la commission d'appel d'offres, réunie le 3 septembre 2015 a décidé d'attribuer :

- le lot 1 à la société WATCHDATA Technologies pour un montant estimé de 276 900 € HT (soit 332 280 € TTC).
- le lot 2 à la société CONFIDEX pour un montant estimé de 1 147 197 € HT (soit 1 376 636,40 € TTC).

Les dépenses relatives aux marchés seront imputées sur les crédits ouverts au budget annexe transport des exercices considérés ci-dessous, ceci au fur et à mesure de leur émission.

En application des articles L.2121.12 et L.2121.13 du Code général des collectivités territoriales, les 2 marchés sont mis à la disposition des Conseillers métropolitains qui peuvent venir le consulter à la Direction de la commande publique - Hôtel de Bordeaux Métropole - 3^{ème} étage - rue Jean Fleuret - 33076 Bordeaux cedex.

En conséquence, il apparaît aujourd'hui nécessaire :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer ces deux marchés avec la société WATCHDATA Technologies pour un montant estimé de 276 900 € HT (soit 332 280 € TTC) pour le lot 1, et avec la société CONFIDEX pour un montant estimé de 1 147 197 € HT (soit 1 376 636,40 € TTC) pour le lot 2 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement du marché.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-12 et L2121-13,

VU le code des marchés publics, et notamment ses articles 144-I.1, 165,166 et 169,

VU la décision de la commission d'appel d'offres en date du 3 septembre 2015 attribuant le lot 1 à la société WATCHDATA Technologies et le lot 2 à la société CONFIDEX,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau système billettique de transport de Bordeaux Métropole, il convient de baser ce système sur une technologie sans contact pour les usagers abonnés et occasionnels,

CONSIDERANT QUE par sa décision en date du 3 septembre 2015, la commission d'appel d'offres a attribué le marché de fabrication, conditionnement et livraison de cartes sans contact (lot 1) à l'entreprise WATCHDATA Technologies pour un montant de 276 900 € HT (332 280 € TTC) et le marché de fabrication, conditionnement et livraison de billets sans contact (lot 2) à l'entreprise CONFIDEX pour un montant de 1 147 197 € HT (1 376 636,40 € TTC),

CONSIDERANT QU'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Président à signer ces deux marchés,

DECIDE

Article 1 : Les projets de marchés mis à disposition des élus sont approuvés.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer :

- le marché de fabrication, conditionnement et livraison de cartes sans contact (lot 1) à l'entreprise WATCHDATA Technologies qui a émis l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base d'un montant de 276 900 € HT (soit 332 280 € TTC),
- le marché de fabrication, conditionnement et livraison de billets sans contact (lot 2) à l'entreprise CONFIDEX qui a émis l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base d'un montant de 1 147 197 € HT (soit 1 376 636,40 € TTC).

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement de ces deux marchés.

Article 4 : Les dépenses résultant de ces deux marchés seront imputées sur les crédits ouverts au budget annexe transport, chapitre 011, compte 60227, des exercices 2015 et suivants, sous réserve du vote des budgets concernés.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
5 OCTOBRE 2015

PUBLIÉ LE : 5 OCTOBRE 2015

M. CHRISTOPHE DUPRAT